

ATTESTATION

La soussignée atteste que :

Paul Aellig

a participé à la session organisée par le Centre de Formation Continue VisionS, intitulée :

Coaching coparental ; pour faire face au conflit parental lors de séparation

Intervenant-e-s : Lorraine Filion, formatrice principale (18 heures) & Mélanie Gaudet, formatrice pour les aspects juridiques (3 heures)

Dates : 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2025

Durée : 3 jours

Prix formation : CHF 900.-

Objectifs :

- Définir le coaching coparental, ses objectifs et son déroulement
- Être sensibilisés aux conflits sévères de séparation (facteurs internes et externes)
- Distinguer les types de conflits
- Introduire le coaching comme mode d'intervention et accompagnement à la coparentalité pour les familles séparées
- Se familiariser avec le processus de coaching, les étapes, le partenariat avec les avocats et autres professionnels
- Accueillir une demande de coaching faite par les avocats, les différentes institutions de protection de l'enfance et les parents eux-mêmes
- Assimiler des connaissances sur le cadre juridique spécifique au coaching coparental

Paul Aellig est habilité à exercer la fonction de coach coparental.


Varuna Mossier
Responsable des session courtes TS/PM

Genève, le 09 octobre 2025